



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.10 (Ajout ou modification de l'étiquette d'un produit – Mélanges en cuve)

Numéro de la demande : 2014-1645
Demande : Catégorie B, sous-catégorie B.3.10 (nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – mélanges en cuve)
Produit : Herbicide Aim EC
Numéro d'homologation : 28573
Matière active (m. a.) : Carfentrazone-éthyle (240 g/L)
Numéro de document de l'ARLA : 2441527

Contexte

L'herbicide Aim EC est homologué en tant qu'application de brûlage en présemis et application protégée pour la suppression des latifoliées dans une large gamme de cultures et de groupes de cultures, et en tant qu'aide à la récolte dans les petites céréales, les graines sèches de légumineuses et les pommes de terre. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette de l'herbicide Aim EC afin d'inclure un mélange en cuve composé d'Aim EC à raison de 36,5-73 mL/ha + pyroxasulfone 85WG à raison de 118 g/ha pour la suppression en début de saison (en présemis ou en prélevée) du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge, de l'amarante hybride, de la petite herbe à poux et de la sétaire verte sur le maïs et le soja tolérant le glyphosate. Cette utilisation devrait être suivie par une application planifiée en culture de l'herbicide glyphosate pour une suppression tout au long de la saison.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations ne sont pas requises étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur comprenaient des données provenant de sept essais combinés sur l'efficacité et la sensibilité d'une culture effectués par l'Université de Guelph, en Ontario, en 2011, 2012 et 2013. La suppression moyenne du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge, de l'amarante hybride, de la petite herbe à poux et de la sétaire verte suite à l'application en présemis ou en prélevée d'herbicide Aim EC + pyroxasulfone 85WG était acceptable dans ces essais.

On a étudié le pourcentage de dommages sur les cultures de maïs tolérant le glyphosate dans le cadre de cinq essais et de soja tolérant le glyphosate dans le cadre de deux essais. Aucun dommage n'a été observé, quel que soit le traitement ou l'essai.

La carfentrazone, la matière active de l'herbicide Aim EC, est un herbicide du

groupe 14, et la pyroxasulfone, la matière active de l'herbicide Pyroxasulfone 85WG, est un herbicide du groupe 15. L'application de ce mélange en cuve en tant que traitement initial sur le maïs et le soja tolérant le glyphosate permettra de réduire le risque de résistance au mode d'action d'autres herbicides, en particulier le glyphosate, qui est extrêmement important pour la production du maïs et du soja.

D'après le poids de la preuve, l'ajout des allégations de suppression du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge, de l'amarante hybride, de la petite herbe à poux et de la sétaire verte avec l'application en présemis ou en prélevée de l'herbicide Aim EC + l'herbicide Pyroxasulfone 85WG dans le maïs et le soja tolérant le glyphosate sur l'étiquette de l'herbicide Aim EC est étayé sur le plan de la valeur.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la présente demande et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Aim EC afin d'inclure les allégations de suppression du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge, de l'amarante hybride, de la petite herbe à poux et de la sétaire verte avec l'application en présemis ou en prélevée de l'herbicide Aim EC + l'herbicide Pyroxasulfone 85WG dans le maïs et le soja tolérant le glyphosate.

Reference

List of Studies/Information Submitted by Registrant

PMRA # 2425561 2014, Efficacy of carfentrazone (Aim EC Herbicide) and pyroxasulfone (Pyroxasulfone 85 WG Herbicide) for early season control of common lamb's-quarters, redroot pigweed, green pigweed, common ragweed, and green foxtail in corn and soybeans. DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.3, 10.2.3.3(B), 10.3, 10.3.1, 10.3.2, 10.3.2(A), 10.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, and 10.5.5.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.